

<b>Fabricant</b> HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724  <b>Pour renseignements :</b> Services techniques <b>Numéro de téléphone :</b> (800) 486-1278 <b>Site Web :</b> www.henry.com www.bakor.com	<b>En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) :</b> <b>Composer le numéro suivant :</b> <b>Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666</b> <b>Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300</b>
<b>Date de publication :</b> le 16 mars 2011 <b>Nom du produit :</b> BH200SAL – BLUESKIN SA LT <b>Code du produit :</b> BH200SAL <b>Utilisations du produit/matériau</b> Membrane pare-air/vapeur autoadhésive	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
bitume de pétrole	8052-42-4		50 - 70
huile minérale	64742-52-5		5 - 15
pellicule protectrice siliconée	non établie		5 - 10
polyéthylène haute densité	9002-88-4		5 - 10
composés de caoutchouc	s/o. – mélange		10 - 20

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
<b>AVERTISSEMENT ! Contient du bitume. Certains bitumes contiennent des composés sulfurés qui, lorsque chauffés ou brûlés, peuvent former de l'hydrogène sulfuré. Le contact direct avec la peau et les yeux peut causer des irritations.</b> <b>Apparence/Odeur : matériau en rouleau, de couleur bleue</b>

3. Identification des risques
<b>Voie(s) de pénétration primaire(s)</b> Inhalation – possible si le produit est dispersé dans l'air, mais considérée comme étant peu probable.
<b>Risques pour les yeux</b> Les particules peuvent causer une irritation des yeux.
<b>Risques pour la peau</b> Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.
<b>Risques reliés à l'ingestion</b> L'ingestion n'est pas considérée comme étant une voie d'exposition probable.
<b>Risques reliés à l'inhalation</b> L'inhalation n'est pas considérée comme étant une voie d'exposition probable lorsque le produit est utilisé dans des conditions normales.
<b>Effets chroniques/Effets cancérigènes</b> Aucun des ingrédients du présent produit, présent à 0,1% ou plus, n'est inscrit sur la liste des produits cancérigènes de l'OSHA ( <i>Occupational Safety and Health Administration</i> ), du NTP ( <i>National Toxicology Program</i> ), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou de l'ACGIH ( <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> ).

**4. Premiers soins****Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Peau**

Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

**Ingestion**

Voie d'exposition non probable en milieu industriel. Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

**Inhalation**

On ne s'attend pas à ce que le produit soit inhalé, étant donné la nature du matériau. Si des particules générées par des opérations de meulage ou de ponçage sont inhalées, amener la personne incommodée à l'air frais.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Classification d'inflammabilité :** ininflammable

**Risques de feu et d'explosion**

Lors d'un feu, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et de soufre, de l'hydrogène sulfuré et des gaz irritants et toxiques peuvent être relâchés.

**Agents extincteurs**

Dioxyde de carbone, eau ou poudre extinctrice.

**Instructions en cas d'incendie**

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

**6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles**

Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts.

**7. Manutention et entreposage****Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. À tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

**8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition****Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration.

**Protection des yeux et du visage**

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux.

**Protection de la peau**

Utiliser des gants et un tablier de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

**Protection des voies respiratoires**

Règle générale, aucune protection n'est nécessaire. L'utilisation d'un respirateur pourrait s'avérer nécessaire lors d'opérations de transformation comme le découpage, le ponçage, le polissage, etc. Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

fumée de bitume

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m<sup>3</sup> (fraction et vapeur inhalables)

**8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)****Ingrédient(s) – Limites d'exposition**

bitume de pétrole

OSHA PEL-TWA 5 mg/m<sup>3</sup>ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m<sup>3</sup> (benzène soluble en aérosol)

huile minérale

OSHA (PEL-TWA) : 5 mg/m<sup>3</sup> (brouillard d'huile minérale)ACGIH (PEL-TLV) : 5 mg/m<sup>3</sup> (brouillard d'huile minérale)**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

Matériau flexible, en rouleau, de couleur bleue

**Type de produits chimiques** : mélange**État physique** : solide**Point d'ébullition** : 343-538°C (650-1000°F)**Densité relative** : >1,0**Pourcentage de matières volatiles** : <0,5%**Pression de vapeur** : ne s'applique pas**Densité de vapeur** : non disponible**Facteur pH** : non disponible**Solubilité** : non disponible**Vitesse d'évaporation** : non disponible**10. Stabilité et réactivité****Stabilité** : stable**Polymérisation dangereuse** : on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise.**Conditions à éviter (stabilité)**

Températures extrêmes, flammes nues et oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

On ne s'attend pas à ce que la décomposition se produise si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

**Conditions à éviter (polymérisation)**

Combustion incomplète

**11. Information toxicologique****Effets chroniques/effets cancérogènes**

Aucun des ingrédients du présent produit dont les concentrations sont égales ou supérieures à 0,1% n'a été déterminé comme étant cancérogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

**Information toxicologique diverse**

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après, le cas échéant.

**Ingrédient(s) – Cancérogénicité**

polyéthylène haute densité

Catalogué dans les monographies de l'IARC

**12. Information écologique**

Aucune information n'a été identifiée.

**13. Considérations relatives à la mise au rebut**

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

#### 14. Information concernant le transport

**Transport par voie terrestre** Not Restricted

**IMDG** Not Restricted

**IATA** Not Restricted

#### 15. Information sur la réglementation

##### Information sur la réglementation des États-Unis

Il se peut que le bitume contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

##### Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

bitume de pétrole

Californie – Proposition 65

pellicule protectrice siliconée

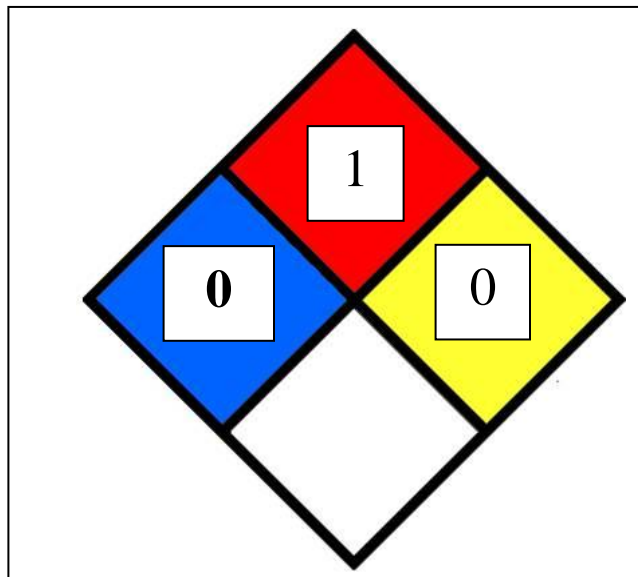
New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Ville de New York – Substance dangereuse

##### Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La présente fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : Non classifié ou contrôlé.

#### NFPA



#### SIMD

<b>SANTÉ</b>	<b>0</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>	<b>1</b>
<b>RÉACTIVITÉ</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	

#### 16. Autre information

##### Révision/Information de l'auteur

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 11 août 2008.

##### Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.

HENRY COMPANY